

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01114714 - 21 - 2	
2. Nom et adresse de l'opérateur : BIOGARONNE SARL RN 113, Romas 47130 - PORT SAINTE MARIE Activité principale : Transformateur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u> Légumes frais n.c.a. : Biogaronne Légumes emballés Calibrage et conditionnement de fruits et légumes : Courges <i>Produits distribués :</i> <u>Marque :</u> Plants et semences potagers, à l'exclusion des semences de betteraves : Semences de courge et potimarron - plants de légumes, aromatiques et petits fruits Produits alimentaires divers n.c.a. : Produits préemballés : produits préparés à base de légumes, fruits secs Produits alimentaires divers n.c.a. : Aloe vera, champignons	5. Définis comme : biologique biologique biologique biologique biologique 6. Période de validité du : au : 07/06/2021 31/12/2022 07/06/2021 31/12/2022 07/06/2021 31/12/2022 07/06/2021 31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 07/06/2021

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 17/08/2021
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01114714 - 21 - 2																					
2. Nom et adresse de l'opérateur : <p style="text-align: center;">BIOGARONNE SARL RN 113, Romas 47130 - PORT SAINTE MARIE</p> Activité principale : Transformateur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : <p style="text-align: center;">QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16</p>																				
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits distribués :</i> <u>Marque :</u> Plants à repiquer, pépinières : Plants de légumes, plants d'aromatiques, plants de petits fruits rouges Commerce de gros de graines et fruits oléagineux : Fruits secs conditionnés : dattes, raisins secs, figues, abricots Commerce de gros de fruits et légumes frais : et secs Commerce de gros de fruits et légumes frais : et secs	5. Définis comme : <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; text-align: center;">biologique</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">du :</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">07/06/2021</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">au :</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">31/12/2022</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">biologique</td> <td style="text-align: center;">du :</td> <td style="text-align: center;">07/06/2021</td> <td style="text-align: center;">au :</td> <td style="text-align: center;">31/12/2022</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">biologique</td> <td style="text-align: center;">du :</td> <td style="text-align: center;">07/06/2021</td> <td style="text-align: center;">au :</td> <td style="text-align: center;">31/12/2022</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">en conversion</td> <td style="text-align: center;">du :</td> <td style="text-align: center;">07/06/2021</td> <td style="text-align: center;">au :</td> <td style="text-align: center;">31/12/2022</td> </tr> </table>	biologique	du :	07/06/2021	au :	31/12/2022	biologique	du :	07/06/2021	au :	31/12/2022	biologique	du :	07/06/2021	au :	31/12/2022	en conversion	du :	07/06/2021	au :	31/12/2022
biologique	du :	07/06/2021	au :	31/12/2022																	
biologique	du :	07/06/2021	au :	31/12/2022																	
biologique	du :	07/06/2021	au :	31/12/2022																	
en conversion	du :	07/06/2021	au :	31/12/2022																	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 07/06/2021																				

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 17/08/2021
Le Directeur, François LUQUET

